

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

<i>Denise Grenier</i>	<i>Danielle Ferland</i>
<i>Carolyne Gagnon</i>	<i>Nancy Francoeur</i>
<i>Bertrand Quesnel</i>	<i>René De La Sablonnière</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)

(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 13080-2026 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Présentation de l'ordre du jour

3. Période de questions

4. Correspondance

- Retour du MTQ sur la demande d'agrandir la zone de 50 km/h sur le chemin des Voyageurs (311)

5. Administration générale

5.1. Registre des comptes payables au 31 décembre 2025;

5.2. Autorisation de paiement – Incompressibles et paiements préautorisés année 2026;

5.3. Adhésion annuelle 2026 – Union des municipalités du Québec;

5.4. Adhésion annuelle 2026 – Fédération québécoise des municipalités du Québec;

5.5. Adhésion annuelle 2026 – Québec Municipal;

5.6. Adhésions annuelles 2026 – Association des directeurs municipaux du Québec;

5.7. Autorisation de paiement annuel 2026 – Logiciel de gestion informatique municipal CIM / FQM;

5.8. Dépôt du rapport de gestion contractuelle;

5.9. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ et plus avec un même contractant;

5.10. Liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$;

5.11. Autorisation de paiement année 2026 – Forfait site internet Numérique.ca;

5.12. Signature transfert équipements fibre internet à la CTAL;

6. Sécurité publique

6.1. Autorisation de paiement annuel 2026 – Entente de service aux sinistrés – Croix-Rouge;

6.2. Autorisation de paiement annuel 2026 – Quote-part Sûreté du Québec;

6.3. Autorisation de paiement annuel 2026 – Quote-part Régie sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides;

6.4. Autorisation de paiement annuel 2026 – Service annuel système d'alerte automatisé CITAM;

6.5. Autorisation de paiement – Honoraires services juridiques – Digue Morier;

7. Hygiène du milieu

7.1 Autorisation de paiement annuel 2026 – Contrat de services fourrière Centre Canin le Refuge;

7.2 Autorisation de paiement annuel 2026 – Quote-part Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

8. Santé et bien-être

8.1 Adhésion annuelle 2026 – Mutuelle des municipalités du Québec et Médial Services Conseils, volet prévention SST et incendie;

9. Transport

9.1 MTQ – Transport adapté – Dépôt état des résultats;

9.2 Adhésion annuelle 2026 – Association des travaux publics du Québec;

9.3 Autorisation mandat – Firme ingénieur étude sécurité / infrastructure des chemins municipaux – Transport lourd forestier;

10. Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire

10.1. Adhésions annuelles 2026 – Corporation des officiers municipaux du Québec;

10.2. Autorisation de paiement annuel 2026 – Logiciel rôles d'évaluation MODELLIUM V+AccEL;

10.3. Autorisation de paiement annuel 2026 – Guide touristique des Hautes-Laurentides;

10.4. Octroi contrat entretien annuel des plates-bandes;

10.5. Autorisation de paiement – Honoraires services juridiques – Injonction transport lourd forestier chemins municipaux;

11. Loisirs et culture

11.1. Autorisation de paiement – Contrat de surveillance et d'entretien du local de la patinoire;

11.2. Autorisation versement annuel 2026 – Contributions financières aux organismes;

11.3. Demande d'aide financière – Emploi d'été Canada;

11.4. Adhésion annuelle 2026 – Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides;

11.5. Autorisation de paiement annuel 2026 – Quote-part CRSBP (Réseau Biblio) des Laurentides;

12. Immobilisations

12.1 Acquittement du solde restant – Règlement emprunt # 228 camion autopompe incendie;

12.2 Autorisation de paiement – Capital et intérêts année 2026 – Règlement emprunt # 263-2014 Complexe municipal;

12.3 Autorisation de paiement – Capital et intérêts année 2026 – Location / Acquisition rétrocaveuse;

12.4 Autorisation paiement – Capital et intérêts année 2026 – Location / Acquisition camion 10 roues avec équipements de déneigement;

12.5 Autorisation paiement – Capital et intérêts année 2026 – Location / Acquisition camionnette 6 roues avec benne;

12.6. Octroi contrat – Reconstruction d'une partie de la fondation du garage municipal;

13. Avis de motion

14. Projet de règlement

15. Règlement

16. Période de questions

17. Adoption du procès-verbal de la présente séance

18. Levée de la séance

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 5.12 et en ajoutant le point 9.3.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01 __

Personnes présentes : 5

Sujet abordé : aucun

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 03.

4. CORRESPONDANCE

- Retour du MTQ sur la demande d'agrandir la zone de 50 km/h chemin des Voyageurs (311)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résolution no : 13081-2026

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 décembre 2025 au montant total de 255 483.12 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2500083 @ C2500086 = 1 709.95 \$

: C2600001 @ C2600001 = 18.00 \$

Paiements par internet : L2500236 @ L2500249 = 22 247.82 \$

: L2600001 @ L2600010 = 41 415.12 \$

Paiements par dépôt directs : P2500697 @ P2500753 = 108 393.78 \$

: P2600001 @ P2600015 = 22 094.28 \$

Chèque manuel : N/A

Chèques salaires : D2500628 @ D2500692 = 59 604.17 \$

Adoptée

5.2 Résolution no : 13082-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT – INCOMPRESSIBLES ET PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS ANNÉE 2026

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget adopté pour l'année 2026.

Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la municipalité a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses en lien avec les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente annuellement, le tout, tel que prévu au budget adopté pour l'année 2026.

Adoptée

5.3 Résolution no : 13083-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 4 813.58 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

5.4 Résolution no : 13084-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 761.78 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

5.5 Résolution no : 13085-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 avec Québec Municipal au montant d'environ 205 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

**5.6 Résolution no : 13086-2026
ADHÉSIONS ANNUELLES 2026 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de deux cotisations annuelles 2026 avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant total de 1 390.68 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

**5.7 Résolution no : 13087-2026
AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – LOGICIEL DE GESTION INFORMATIQUE MUNICIPAL CIM / FQM**

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel 2026 à la Coopérative informatique municipale (CIM) et Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le soutien technique et téléphonique 2026 en lien avec leur logiciel de gestion financière, de permis et de fosses septiques au montant d'environ 9 665 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**5.8 Résolution no : 13088-2026
DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT *Que l'article 938.1.2 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit, au moins une fois par année, déposer lors d'une séance du conseil un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT *Que l'application du règlement 303-2021 sur la gestion contractuelle a été appliquée et respectée telle que le prévoit ce règlement;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, de déclarer que l'application du règlement numéro 303-2021 relatif à la gestion contractuelle de Chute-Saint-Philippe n'a soulevé aucune problématique et/ou situation particulière durant l'année 2025.*

Adoptée

**5.9 Résolution no : 13089-2026
LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE 25 000 \$ ET PLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT**

CONSIDÉRANT *Que l'article 961.4 (2) du Code municipal stipule qu'une municipalité doit publier sur son site internet une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant pour l'exercice financier 2025;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant pour l'exercice financier 2025 qui sera publié sur le site internet officiel de la municipalité.*

Adoptée

**5.10 Résolution no : 13090-2026
LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$**

CONSIDÉRANT *Que l'article 961.3 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit publier sur le site « Système électronique d'appel d'offres » du gouvernement du Québec (SEAO) une liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ (à l'exclusion des contrats de travail) pour l'exercice financier 2025;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ (à l'exclusion des contrats de travail) pour l'exercice financier 2025 qui sera publié sur le site internet officiel SEAO ainsi que sur le site internet officiel de la municipalité.*

Adoptée

5.11 Résolution no : 13091-2026
AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – FORFAIT SITE INTERNET NUMÉRIQUE.ca

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement du forfait annuel du site internet de la municipalité à l'entreprise Numérique.ca pour l'année 2026 au montant d'environ 2 350 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

5.12 TRANSFERT ÉQUIPEMENTS FIBRE INTERNET À LA CTAL

Point retiré de l'ordre du jour.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution no : 13092-2026
AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement pour l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période de janvier à décembre 2026 au montant de 225 \$.

Adoptée

6.2 Résolution no : 13093-2026
AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – QUOTE-PART SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2026 au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 130 304 \$ payable en 2 versements durant l'année 2026, tel qu'indiqué sur le document reçu du ministère daté du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

6.3 Résolution no : 13094-2026
AUTORISATION DE PAIEMENT ANNUEL 2026 – QUOTE-PART RÉGIE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2026 à la Régie sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides (RSICHL) pour les services de couverture incendie et prévention au montant de 179 710.41 \$ payable en 2 versements durant l'année 2026.

Adoptée

6.4 Résolution no : 13095-2026
AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ CITAM

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel pour l'utilisation du logiciel en sécurité publique CITAM au montant de 400 \$.

Adoptée

6.5 Résolution no : 13096-2026
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DIGUE MORIER

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'avocats Frédéric Bérard et associés au montant total de 24 767.98 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Résolution no : 13097-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT ANNUEL 2026 – CONTRAT DE SERVICE FOURRIÈRE – CENTRE CANIN LE REFUGE

ATTENDU

Que la municipalité souhaite retenir les services du Centre canin Refuge 2^e chance pour l'application de son règlement 304-2021, relatif aux animaux domestiques sur son territoire;

ATTENDU

Que la municipalité a reçu une offre de service au coût de base annuel de 1 795 \$ plus taxes pour l'année 2026;

Chaque appel de service pour un chien est de 305 \$, plus des frais de déplacement et temps de la ressource, le tout incluant:

- *La prise en charge de l'animal;*
- *La pension, nourriture et hébergement pour 3 jours ouvrables;*
- *La recherche du propriétaire;*
- *L'adoption autant que possible;*
- *L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.*

Chaque appel de service pour l'évaluation d'un chien pouvant être dangereux de 880 \$, plus des frais de déplacement, autres frais et temps de la ressource, le tout incluant:

- *Évaluation par un spécialiste du comportement canin;*
- *Éducateur canin;*
- *Évaluation par un vétérinaire;*
- *Pension de 10 jours;*
- *L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.*

Chaque appel de service pour un chat est de 135 \$, plus des frais de déplacement et temps de la ressource, le tout incluant:

- *La prise en charge de l'animal;*
- *La pension, nourriture et hébergement pour 3 jours ouvrables;*
- *La recherche du propriétaire;*
- *L'adoption autant que possible;*
- *L'euthanasie, si aucune autre alternative n'est possible.*

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de retenir les services du Centre Canin La Refuge pour la gestion des chiens et chats errants, de même que la prise en charge de chiens dangereux et ainsi, d'autoriser le paiement de base au montant de 1 795 \$ avant les taxes, pour le contrat de service 2026 et si besoin durant l'année, de payer les autres frais applicables selon les taux ci-haut mentionnés.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer l'offre de service au nom de la municipalité, telle que rédigée et présentée par le Centre Canin le Refuge.

Adoptée

7.2 Résolution no : 13098-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART ANNÉE 2026 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2026 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 205 263 \$ \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosses septiques au montant de 10 711 \$, réparti comme suit :

<i>Administration</i>	<i>02-455-00-951-00 :</i>	<i>17 818 \$</i>
<i>Transport matières résiduelles :</i>	<i>02-451-10-951-00 :</i>	<i>46 742 \$</i>
<i>Élimination matières résiduelles :</i>	<i>02-451-20-951-00 :</i>	<i>55 387 \$</i>
<i>Transport matières recyclables :</i>	<i>02-452-10-951-00 :</i>	<i>0 \$</i>
<i>Traitement matières recyclables :</i>	<i>02-452-20-951-00 :</i>	<i>0 \$</i>
<i>Transport des matières organiques :</i>	<i>02-452-35-951-00 :</i>	<i>46 545 \$</i>
<i>Traitement matières organiques :</i>	<i>02-452-40-951-00 :</i>	<i>8 387 \$</i>
<i>Traitement rés. domestiques dangereux :</i>	<i>02-452-90-951-00 :</i>	<i>8 322 \$</i>
<i>Traitement des matériaux secs :</i>	<i>02-453-00-951-00 :</i>	<i>16 246 \$</i>
<i>Inventaire bacs :</i>	<i>02-455-00-951-01 :</i>	<i>2 316 \$</i>

ET

Coût immobilisation du traitement des boues de fosses septiques : 02-455-00-446-00 : 10 711 \$

Le tout réparti en 4 versements étalés selon les exigences de la RIDL au courant de l'année 2026 :

- *1^{er} versement échéance 1^{er} février 2026*
- *2^e versement échéance 1^{er} avril 2026*
- *3^e versement échéance 1^{er} juillet 2026*
- *4^e versement échéance 1^{er} septembre 2026*

Adoptée

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Résolution no : 13099-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET MÉDIAL SERVICES-CONSEILS, VOLET PRÉVENTION SST ET INCENDIE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 à la Mutuelle des Municipalités du Québec, volet Mutuelle de prévention SST et Incendie par Médial Services-Conseils-SST au montant de 1 030.91 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

9. TRANSPORT

9.1 Résolution no : 13100-2026

MTO – TRANSPORT ADAPTÉ – DÉPÔT ÉTAT DES RÉSULTATS 2025

ATTENDU Que le ministère des Transports exige un dépôt de rapports statistiques semestriels;

ATTENDU Le dépôt de l'état des résultats relatifs au volet souple (transport adapté), accompagné d'une résolution approuvant ce document;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de l'état des résultats relatif au volet souple au 31 décembre 2025.

Adoptée

9.2 Résolution no : 13101-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle 2026 avec l'Association des travaux publics du Québec au montant de 172.46 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

9.3 Résolution no : 13102-2026

AUTORISATION MANDAT – FIRME INGÉNIEUR ÉTUDE SÉCURITÉ / INFRASTRUCTURE DES CHEMINS MUNICIPAUX – TRANSPORT LOURD FORESTIER

ATTENDU Que certains chemins municipaux ont été conçus et construits pour une circulation locale légère et non pour un transit intensif de poids lourds;

ATTENDU Que le transport lourd intensif lié aux activités forestières sur les terres du domaine de l'état exercera des charges dépassant clairement la capacité structurale de certaines infrastructures routières municipales;

ATTENDU Que plusieurs tronçons du réseau routier municipal présentent une géométrie (largeur de chaussée, rayons de courbe, pentes, visibilité) incompatible avec une cohabitation sécuritaire entre les véhicules légers, les autobus scolaires et les poids lourds;

ATTENDU Que la sécurité des citoyens, des usagers de la route et des élèves transportés par autobus scolaire constitue une priorité pour la Municipalité;

ATTENDU	<i>Que la Municipalité doit disposer d'une analyse technique indépendante et professionnelle afin d'évaluer objectivement la capacité portante, l'état structural et les enjeux de sécurité de ses chemins;</i>
ATTENDU	<i>Que cette analyse est nécessaire afin de démontrer objectivement aux divers ministères qui force la municipalité à recevoir ces poids lourds en dépit des tous ces enjeux soulevés à maintes reprises, qui malgré tout réfute toute responsabilité advenant des dommages aux infrastructures municipales et à la gestion de la sécurité routière;</i>
EN CONSÉQUENCE	<i>Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater une firme ingénieur spécialisé afin d'analyser la capacité structurale des chemins municipaux concernés, d'évaluer la compatibilité de la morphologie des chemins avec la circulation de poids lourd et d'identifier les risques pour la sécurité des usagers, incluant les automobilistes, les VHR, les piétons, les autobus scolaires et tout autre utilisateur normal des chemins municipaux.</i>

Adoptée

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.1 [Résolution no : 13103-2026](#)
[ADHESION ANNUELLE 2026 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC](#)

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de deux cotisations annuelles 2026 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour notre employé occupant le poste d'officier en bâtiment et en environnement et pour notre employé occupant le poste d'officier en environnement et en bâtiment, le tout, au montant de 707.10 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

- 10.2 [Résolution no : 13104-2026](#)
[AUTORISATION PAIEMENT ANNUEL 2026 – LOGICIEL RÔLE D’ÉVALUATION EN LIGNE MODELLIUM V+ACCEL](#)

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel 2026 pour le logiciel des rôles d'évaluation en ligne avec V+ACCEL au montant de 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

- 10.3 [Résolution no : 13105-2026](#)
[AUTORISATION DE PAIEMENT ANNUEL 2026 – GUIDE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES](#)

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 707.10 \$ incluant les taxes applicables pour la participation et parution de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe aux guides et cartes touristiques des Hautes-Laurentides 2026.

Adoptée

- 10.4 [Résolution no : 13106-2026](#)
[OCTROI CONTRAT ENTRETIEN ANNUEL DES PLATES-BANDES MUNICIPALES](#)

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'octroi du contrat pour l'entretien des plates-bandes municipales à Monsieur Aïssa Mohamed pour un montant forfaitaire de 5 500 \$ pour la saison 2026.

Adoptée

- 10.5 [Résolution no : 13107-2026](#)
[AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – INJONCTION TRANSPORT FORESTIER SUR CHEMINS MUNICIPAUX](#)

CONSIDÉRANT *La résolution 13067-2025 et le mandat pour service juridique en lien avec la demande d'injonction pour interdire le transport forestier lourd sur les chemins municipaux;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier d'interdire le transport forestier sur les chemins municipaux à la firme d'avocats Frédéric Bérard et associés au montant total de 5 704.19 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Résolution no : 13108-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU LOCAL DE LA PATINOIRE – SAISON 2025 - 2026

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Alexis Ouimet pour le contrat de surveillance et d'entretien du local de la patinoire de façon contractuelle, tel que stipulé au protocole d'entente signé en vertu de la résolution 13044-2025:

1^{er} versement au courant du mois de janvier 2026 au montant de 2 146.33 \$
2^e versement au courant du mois de février 2026 au montant de 2 146.33 \$
3^e versement au courant du mois de mars 2026 au montant de 2 146.34 \$

Pour un total de 6 439 \$.

Adoptée

11.2 Résolution no : 13109-2026

AUTORISATION DE VERSEMENT ANNUEL 2026 – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière provenant des divers organismes locaux et régionaux pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil municipal réalisent l'importance du travail effectué par ces organismes et souhaitent donc encourager ces organismes en contribuant financièrement à leurs diverses activités;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil municipal ont analysé chacune des demandes pour établir une liste des organismes dont une aide financière sera accordée, ainsi que le montant versé;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à verser les montants des contributions financières pour l'année 2026 aux organismes établis par les membres du conseil municipal, sur présentation de la demande de versement, le tout, tels qu'énumérés dans la liste suivante :

ORGANISMES DEMANDEURS RETENUS	AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE 2026
Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe	3 500 \$
Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant	3 300 \$
Association des résidents riverains du lac David	1 100 \$
Association des riverains du lac Rochon	1 100 \$
Centre Christ-Roi (Bourse) *Versée seulement si un diplômé de CSP*	325 \$
Club de montagne des Hautes-Laurentides	3 000 \$
Club de motoneige l'Aiglon	5 000 \$
Club Quad Destination Hautes-Laurentides	2 000 \$
École primaire Henri-Bourassa	3 000 \$
École polyvalente Saint-Joseph *Versée seulement si un diplômé de CSP*	500 \$
Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier	1 100 \$

Maison Lyse Beauchamps	250 \$
Prévoyance envers les ainés	250 \$
Regroupement des Personnes handicapées (Le Prisme)	150 \$
Organisation des soupers de l'amitié	4 500 \$
Zone emploi / Place aux jeunes / Séjour exploratoire	200 \$
TOTAL	29 275 \$

Les montants sont prévus au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

11.3 Résolution no : 13110-2026

DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à déposer d'une demande d'aide financière à Emploi été Canada pour l'embauche de trois étudiantes / étudiants pour la saison estivale 2026.

Adoptée

11.4 Résolution no : 13111-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 avec la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides au montant d'environ 135.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

11.5 Résolution no : 13112-2026

ADHÉSION ANNUELLE 2026 – CRSBP (RÉSEAU BIBLIO) DES LAURENTIDES

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2026 avec le CRSBP (Réseau Biblio) des Laurentides au montant d'environ 6 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

12. IMMOBILISATION

12.1 Résolution no : 13113-2026

ACQUITTEMENT DU SOLDE RESTANT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 228 AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT La vente du camion incendie autopompe à la Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le remboursement du solde restant du règlement d'emprunt 228 relatif au camion incendie autopompe au montant de 89 800 \$.

Adoptée

12.2 Résolution no : 13114-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2026 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 263-2014 COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à la Banque Royale du Canada pour l'année 2026 du capital et des intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants répartis comme suit :

17 avril 2026	intérêts	7 767.57 \$	02-921-00-842-01
17 octobre 2026	capital	35 400.00 \$	55-595-15

17 octobre 2026 intérêts 7 767.57 \$ 02-921-00-842-01

Adoptée

**12.3 Résolution no : 13115-2026
AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2026
– CONTRAT LOCATION / ACQUISITION RÉTROCAVEUSE**

Il est proposé par René De La Sablonnière à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements du capital et des intérêts pour le remboursement de la location / acquisition de la rétrocaveuse pour l'année 2026 à la Banque Royale du Canada, répartis comme suit :

*Versement sur le capital pour l'année 2026: 30 844.97 \$ 03-210-30-840-03
Versement sur les intérêts pour l'année 2026 : 1 253.11 \$ 02-921-00-842-03*

Adoptée

**12.4 Résolution no : 13116-2026
AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2026
– CONTRAT LOCATION / ACQUISITION CAMION WESTERN STAR 2023**

Il est proposé par Denise Grenier à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements du capital et des intérêts pour le remboursement de la location / acquisition du camion Western Star 2023 pour l'année 2026 à la Banque HSBC Canada, répartis comme suit :

*Versement sur le capital pour l'année 2026 : 74 204.54 \$ 03-210-30-840-04
Versement sur les intérêts pour l'année 2026 : 7 874.26 \$ 02-921-00-842-04*

Adoptée

**12.5 Résolution no : 13117-2026
AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT CAPITAL ET INTÉRÊTS ANNÉE 2026
– ACHAT CAMIONNETTE 6 ROUES AVEC BENNE**

Il est proposé par Danielle Ferland à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements du capital et des intérêts pour le remboursement de la location / acquisition du camion Ford F-550 avec benne d'aluminium 2025 pour l'année 2026 à Mitsubishi HC Capital Canada, répartis comme suit :

*Versement sur le capital pour l'année 2026 : 19 238.70 \$ 03-210-30-840-04
Versement sur les intérêts pour l'année 2026 : 6 145.14 \$ 02-921-00-842-04*

Adoptée

**12.6 Résolution no : 13118-2026
OCTROI CONTRAT – RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA FONDATION DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT Que les fondations du garage municipal présentent des fissures et aussi dans le plancher et que ces fissures augmentent avec les années;

CONSIDÉRANT Que la construction du garage municipal date des années 1970 et que les normes de construction de l'époque n'exigeaient pas des fondations à l'abri du gel;

CONSIDÉRANT L'instabilité d'une partie des fondations du garage municipal;

CONSIDÉRANT Que ces travaux sont admissibles à un financement dans le programme de retour des taxes sur l'essence;

CONSIDÉRANT Que deux entreprises de la région ont été approchées pour offrir une soumission, mais qu'un seul a soumis;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la reconstruction d'une partie de la fondation du garage municipal à l'entreprise Construction Patrice Pauzé et Fils au montant de 78 200 \$ avant taxes.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

14. PROJET DE RÈGLEMENT

15. RÈGLEMENT

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 21

Personnes présentes : 5

Sujets abordés :

- Coupe de bois terre publique et transport forestier
- Communication RIDL
- Réglementation AirBnb
- Digue Morier, niveau rivière et réservoir
- Facturation service incendie

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 57.

17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17.1 Résolution no : 13119-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 19 janvier 2026.

Adoptée

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

18.1 Résolution no : 13120-2026

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité, de clore la séance du 19 janvier 2026.

Adoptée

Il est 19 h 58.

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 19 janvier 2026 par la résolution # 13119-2026.*